



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 13 septembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

PR – Président	2
• Aides à la Délégation pour le développement des communes (DDC)	2
VP – Vice-présidente et ministre de la Culture	3
• 7 ^e édition du <i>Ta'urua hīmene</i>	3
• Présentation du 1 ^{er} forum des métiers du primaire et de l'artisanat traditionnel	4
MEF – Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances	4
• Rapport d'activité 2022 de la commission de surendettement des particuliers.....	4
• Création de simulateurs d'empreinte carbone individuelle	5
• Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois d'août 2023.....	6
• Index des travaux BTP pour le mois d'août 2023.....	7
• Subventions aux entreprises.....	7
• Ouverture de quotas spécifiques d'importation de fleurs coupées pour les fêtes de la Toussaint 2023 et la Saint-Valentin 2024	7
MJP – Ministre des Sports et de la Jeunesse	8
• Subventions aux associations.....	8
• Événements à venir autour des Jeux Olympiques de Paris 2024 à Tahiti	9



- PR -

Aides à la Délégation pour le développement des communes (DDC)

Dans le cadre de la politique du Pays d'accompagnement et de soutien des opérations d'investissement des communes, le Conseil des ministres a validé 27 octrois de financement au profit de 17 communes de différents archipels.

Ces aides sont issues de la session de février 2023 et clôturent les octrois programmés sur cette session. Elles représentent un montant total de près de 723 millions F CFP pour des investissements évalués à 1.334 milliards F CFP, soit une participation du Pays de 54.18%.

Elles concernent 13 acquisitions, 3 études et 11 opérations de travaux.

En détail, sur le volet des acquisitions, les communes de Fakarava, Hao, Hitiaa o te ra, Paea, Punaauia, Rangiroa, Rimatara, Taputapuatea, Tatakoto, Tumaraa, Tureia et Uturoa bénéficient d'octrois de financement d'un montant cumulé de 192.7 millions F CFP environ, pour des investissements estimés à 348.3 millions F CFP, soit une participation du Pays à hauteur de 55.3 %. Ces aides financières sont destinées, en grande partie à l'acquisition d'engins de chantier, d'une grande utilité pour les archipels éloignés, et dans une moindre proportion, des acquisitions liées aux transports et à la collecte des déchets.

Concernant les études, l'ensemble des financements est attribué à la commune de Fakarava. Les populations de Raraka, Aratika et Niau souhaitent la construction d'un plateau sportif couvert sur chacun de leur atoll pour promouvoir et encourager la pratique sportive, créer des associations sportives et organiser des tournois intercommunaux. Pour répondre à ce besoin, la commune de Fakarava a ainsi souhaité démarrer des études de conception menées par divers experts pour établir les dossiers techniques nécessaires aux constructions. Le coût total cumulé de ces opérations s'élève à 39.4 millions F CFP avec une participation du Pays de 31.5 millions F CFP, soit un taux de 80 %.

En ce qui concerne les travaux, plusieurs communes telles qu'Arue, Arutua, Fakarava, Fangatau, Hitiaa o te ra, Paea, Pirae, Tumaraa, Ua pou et Uturoa bénéficient de financements pour diverses opérations. Le montant total prévu pour ces projets s'élève à plus de 946 millions F CFP, et la contribution globale du Pays atteint 498.5 millions F CFP, se traduisant par un taux de participation de 52,7%.

Pour être plus précis, ces travaux englobent des améliorations au niveau des routes et de l'éclairage public dans les communes de Paea, Hitiaa o te ra et Uturoa. De plus, il y a des projets d'aménagement d'un cimetière et d'une installation sportive pour Arue et Pirae, ainsi que des travaux pour la maîtrise des consommations d'eau potable sur la commune de Ua pou. Enfin, la liste des travaux comprend des constructions liées à une installation sportive et à un centre administratif pour Arutua et Fakarava.

Il est important de souligner que le Pays continue d'apporter un soutien significatif au développement de toutes les communes, en mettant en avant leurs projets structurants.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VP -

7^e édition du *Ta'urua hīmene*

Sous l'égide du Gouvernement de la Polynésie française, la Maison de la Culture de Tahiti – *Te Fare Tauhiti Nui* (TFTN), organise la 7^e édition du *Ta'urua hīmene*, le samedi 21 octobre, sur le site de la Pointe Vénus – *'ōtu'e Niufā*, à Māhina.

Le *Heiva Tārava* a été créé en 2015 par la Maison de la Culture de Tahiti – *Te Fare Tauhiti Nui* (TFTN), en partenariat avec le Conservatoire Artistique de la Polynésie française (CAPF). Rebaptisé *Ta'urua hīmene* en 2019, cet événement a pour objectif de proposer aux groupes de chants traditionnels, toujours très nombreux à se présenter en concours pendant les festivités de juillet, de se retrouver dans le cadre d'une rencontre festive entièrement dédiée aux chants polyphoniques.

Jean-Marc PAMBRUN et Monique NEAGLE nous rappellent les origines des *hīmene*, élaborés « à la croisée des chemins des hymnes religieux des premiers missionnaires protestants et des chants polyphoniques tahitiens libres et voluptueux d'avant l'arrivée des Européens » (source : programme officiel du Heiva i Tahiti 1998). Ils sont garants de la transmission orale de nos valeurs et de notre histoire. Vecteurs de culture, mais aussi d'identité, les chants traditionnels permettent de mettre en valeur notre langue et d'en préserver ses spécificités, dans le cadre d'un événement qui accueille toutes les générations, parmi les artistes et les spectateurs.

Cette édition est dédiée au *rū'au* et sera menée par des spécialistes en la matière : Myrna TUPORO, dite Māmā IOPA, enseignante au CAPF et Dayna TAVAEARII, chef du groupe Taru'u. Ces dernières ont été, à plusieurs reprises membres du jury du concours de chants du *Heiva i Tahiti*. La thématique portera sur l'explication et la démonstration des spécificités du *hīmene rū'au* au niveau de la voix, de la mélodie, du rythme, faites au moment de chaque transition entre deux groupes, par Myrna TUPORO et Dayna TAVAEARII. Au-delà du *rū'au*, les groupes ont été invités à choisir un deuxième chant parmi le *'ūtē paripari*, le *ūtē 'ārearea*, le *pāta'uta'u* et le *hīmene 'āi'a*. Enfin, un *hīmene 'āmui*, écrit et composé par Dayna TAVAEARII, sera interprété par l'ensemble des groupes et le public en clôture du concert.

L'édition 2023 regroupera huit *pupu hīmene* : Tamari'i Mahina, Reo Papara, Taru'u, Nuna'a Rurutu, Tamari'i Teahupoo, O Faa'a, Tamariki Rapa et Tahiti Choir School. Plus de cinq cents chanteurs seront présents sur le site dès 16 h pour répéter leur prestation et s'imprégner du *hīmene 'āmui* qui clôturera la soirée.

Le concert débutera à 17 h. C'est un événement gratuit et en accès libre. Le public est invité à venir avec un *pē'ue* pour s'installer confortablement sur le site.



Présentation du 1^{er} forum des métiers du primaire et de l'artisanat traditionnel

Sous l'égide de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le service de l'Artisanat traditionnel – *Te pū 'ohipa rima'ī* organise le 1^{er} forum des métiers du primaire et de l'artisanat traditionnel le jeudi 19 octobre de 7 h 30 à 17 h dans le hall de l'assemblée de la Polynésie française.

S'inscrivant dans une dynamique de transversalité des domaines et de formation, l'événement répond à des enjeux de valorisation, d'accompagnement et de développement du secteur primaire et de l'artisanat traditionnel. Il est porté en partenariat avec la chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), la direction des Ressources Marines (DRM), ainsi que les structures agricoles (CFFPA, MFR, lycée agricole).

L'objectif affiché est de valoriser les différents métiers de l'artisanat traditionnel et du secteur primaire au travers des différentes professions existantes, en mettant en lumière les options d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle. Il regroupe une quarantaine d'intervenants et s'adresse notamment aux scolaires de la 4^e jusqu'aux niveaux post-bac, en filière générale, professionnelle ou technique, mais aussi à tout visiteur, qu'il s'agisse de projets de création d'entreprise, de réorientation professionnelle, de formation ou d'accompagnement sur leur activité.

Les détails de l'événement seront donnés à l'occasion de la conférence de presse, prévue le 5 octobre prochain.

- MEF -

Rapport d'activité 2022 de la commission de surendettement des particuliers

Le dispositif de traitement du surendettement des particuliers, institué en Polynésie française par la loi du Pays du 30 janvier 2012 modifiée, a pour objet de trouver des solutions afin de permettre aux particuliers en situation de surendettement de sortir des difficultés qu'ils rencontrent pour le paiement de leurs dettes.

Dans ce cadre, une commission, présidée par la direction générale des Affaires Économiques (DGAE) et dont le secrétariat est assuré par l'agence de Polynésie française de l'Institut d'Émission d'Outre-mer (IEOM), a été créée.

Comme chaque année, conformément à la loi du Pays du 30 janvier 2012, la commission de surendettement a établi un rapport d'activité pour l'année 2022 qui comporte les données statistiques sur le nombre de dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Ce rapport examiné par le Conseil des ministres, avant sa transmission à l'assemblée de la Polynésie française (APF), précise les typologies d'endettement présentées dans les dossiers et les difficultés de toutes natures rencontrées dans leur traitement.



Depuis sa création, le secrétariat de la commission a enregistré 2 211 dépôts de dossier et a délivré 6 786 formulaires. Le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement a diminué par rapport à 2021 (- 16%).

Enfin, on observe que les évolutions réglementaires intervenues dans le courant de l'année 2021 qui ont notamment eu pour objet de simplifier et de déjudiciariser la procédure ainsi que le déploiement de l'application « *REOARA* », au niveau de l'IEOM, ont réduit fortement les délais moyens de recevabilité des dossiers passant de 269 jours en 2020 à 92 jours, en 2022.

Création de simulateurs d'empreinte carbone individuelle

Face au changement climatique et pour inciter un maximum d'acteurs du territoire à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, la Polynésie française met à disposition divers outils d'évaluation des émissions carbone :

- Le « Guide des facteurs d'émissions carbone adaptés à la Polynésie française » disponible sur le site du Plan Climat de la Polynésie française : <http://www.plan-climat-pf.org/public>,
- Un simulateur d'empreinte carbone individuelle également disponible en ligne :
 - o Version simplifiée (complétée en 2 minutes, environ 10 questions) :
<https://www.simulcarbone-pf.org/> et via le QR code suivant pour un accès immédiat :



- o Version complète : <https://www.nosgestesclimat-pf.org/>

Ce simulateur détermine votre empreinte carbone annuelle, calculée par grandes catégories de la vie quotidienne (alimentation, transport, logement, numérique, etc.). Une fois cette dernière connue, des actions personnalisées sont proposées pour la réduire.

L'ensemble des acteurs du territoire (Pays, communes, entreprises et citoyens) a désormais la possibilité de calculer et suivre son bilan carbone de manière fine et ainsi d'initier une démarche « bas-carbone ».

L'enjeu est important, puisque l'empreinte carbone moyenne locale est aujourd'hui de 11 tonnes de CO₂e par habitant par an. Sur la base des évolutions techniques et des politiques publiques actuelles, elle serait de 9,7 tonnes à l'horizon 2030, alors que l'objectif mondial est d'atteindre 2 tonnes en 2050.

Le Plan Climat de la Polynésie française 2022-2030, en cours d'élaboration, doit proposer avant fin 2023 un scénario qui définira l'ambition climatique du territoire avec l'engagement de tous.



Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois d'août 2023

En août 2023, l'indice des prix à la consommation diminue de 0,3 % et s'établit à 109,51. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des prix des transports (- 2,2 %) à travers la baisse des prix du transport aérien de voyageurs (- 11,4 %) et celle des carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels (- 3,1 %).

L'indice général hors transport aérien international est stable en août 2023 alors qu'il progresse en glissement sur douze mois de 2,2 %.

Entre août 2022 et août 2023, l'indice général des prix à la consommation augmente de 2,2 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de 5,6 %.

L'indice ouvrier est également stable sur le mois et progresse de 2,1 % en glissement annuel.

L'évolution de l'IPC au cours du mois s'explique principalement par la baisse saisonnière des prix du transport aérien de voyageurs (- 11,4 %). La diminution des prix des carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels (- 3,1 %), des produits pour l'entretien et réparation du logement (- 1,7 %) et des boissons non alcoolisées (- 0,7 %) contribue, dans une moindre mesure, à la baisse des prix.

Pour mémoire, les prix réglementés de vente au détail de l'essence et du gazole ont été abaissés de 5 centimes par litre au 1^{er} août 2023.

D'autres prix de produits et services diminuent également : ceux de l'ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (- 0,2 %), ceux des communications (- 0,1 %), ceux des loisirs et culture (- 0,4 %) et ceux des articles d'habillement et des articles chaussants (- 2,3 %).

A l'inverse, des hausses de prix sont constatées sur les produits alimentaires (+ 0,4 %), notamment sur les fruits (+ 6,2 %) et les viandes (+ 1,2 %), des hausses également sur les tabacs (+ 0,2 %), sur les vins et boissons fermentées (+ 0,8 %), sur la santé (+ 0,6 %), sur les soins personnels (+ 0,4 %) et sur l'hôtellerie, café, restauration (+ 1,0 %).

L'inflation mesurée en Polynésie au cours des douze derniers mois ralentit :

Variation de l'indice des prix à la consommation	Juin 2023		Juillet 2023		Août 2023	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France	Polynésie française
Variation mensuelle	0,2	- 0,4	0,1	0,3	1,0	- 0,3
Glissement sur 12 mois	4,5	3,8	4,3	2,5	4,8	2,2
Moyenne annuelle des glissements sur 12 mois	5,3	6,4	5,1	6,0	5,7	5,6



Pièce jointe : Publication de l'ISPF – Point conjoncture

Index des travaux BTP pour le mois d'août 2023

En août 2023, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) diminue de 0,7 % et s'établit à 132,90. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix du carburant (- 3,1 %) et des matériaux de construction (- 1,0 %) dont les matériaux métalliques (- 2,2 %), les matériaux chimiques (- 0,4 %), les matériaux électriques (- 0,9 %) et les matériaux minéraux (- 0,9 %). Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux publics augmente de 2,5 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre baisse de 0,8 % et celui du Second Œuvre de 0,5 %. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment est en hausse de 5,6 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil diminue de 0,8 % et celui des Travaux spécialisés de 0,9 %. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics est en baisse de 1,2 %.

Pièce jointe : Publication de l'ISPF – Point conjoncture

Subventions aux entreprises

Dans le cadre de son soutien au développement économique, et sur proposition du ministre l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies, le Pays a instauré deux dispositifs d'aides. La première porte sur une aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE) afin de les accompagner dans leur projet de création ou de développement d'activité.

Le second instaure une aide pour la revitalisation des commerces de proximité et des restaurants (ACPR) afin de les accompagner dans leur projet d'amélioration de l'attractivité de leurs points de vente ou de restauration en Polynésie française.

Afin d'accompagner les quinze sociétés sollicitant l'une de ces deux aides, le Conseil des ministres a autorisé l'attribution d'aides financières pour un montant s'élevant à 13 442 000 F CFP.

Ouverture de quotas spécifiques d'importation de fleurs coupées pour les fêtes de la Toussaint 2023 et la Saint-Valentin 2024

Les membres de la commission des fleurs coupées ont pris connaissance le 24 août dernier, des prévisions de production de fleurs locales établies par la direction de l'Agriculture (DAG).

Après analyse de la situation de la production locale et des besoins exprimés par les fleuristes, le Conseil des ministres a procédé à l'ouverture de quotas spécifiques



d'importation de fleurs coupées pour les fêtes de la Toussaint 2023 et de la Saint-Valentin 2024. En effet, la production locale ne rencontre aucune difficulté d'écoulement.

Ces quotas destinés exclusivement aux fleuristes exploitant un magasin régulièrement approvisionné sont ouverts à hauteur de 15 540 tiges pour la Toussaint 2023 et de 24 200 tiges pour la Saint-Valentin 2024.

- MJP -

Subventions aux associations

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la Délinquance, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement, d'un montant total de **18 312 900 F CFP**, au profit d'associations et fédérations sportives.

Les subventions ont été réparties comme suit :

EN FONCTIONNEMENT	
Fédérations sportives – Activités générales et Projets Spécifiques	Subvention
Fédération Tahitienne de Badminton (AG)	4 875 000 F CFP
Fédération Tahitienne de Va'a (PS) – Championnat du monde de Va'a 2023	5 500 000 F CFP
TOTAL	10 375 000 F CFP
Comité – Activités générales	Subvention
Comité Olympique de Polynésie française	6 000 000 F CFP
TOTAL	6 000 000 F CFP

EN INVESTISSEMENT	
Associations sportives	Subvention
Heiva'a Hoe	350 000 F CFP
Fenua Sauvetage Natation	300 000 F CFP



Rairoa Va'a	418 000 F CFP
Raiatea Yacht Club	869 900 F CFP
TOTAL	1 937 900 F CFP

Événements à venir autour des Jeux Olympiques de Paris 2024 à Tahiti

La Polynésie française accueille les Jeux Olympiques en juillet 2024, sur la vague mythique de Teahupo'o. A moins d'un an de ce moment historique, la ministre de la Jeunesse et des Sports, souhaite mieux communiquer autour de cet événement et associer pleinement la population.

Pour ce faire, plusieurs temps forts seront organisés dans les semaines à venir.

- **Rencontre avec la population de Teahupo'o** à la salle omnisport de la commune : Le 15 septembre, le Pays, Paris 2024 et l'Etat iront à la rencontre des habitants de Teahupo'o avec un point de situation des chantiers en cours et de l'organisation des Jeux qui leur seront présenté, suivi d'échanges.

- **Événement "J-300"** : Le 30 septembre 2023 marquera le décompte des 300 jours avant le démarrage des Jeux. Aussi la cellule Tū'aro Nui organisera sur le Parc Paofai une journée destiné à encourager la découverte d'une activité sportive par le grand public, tout en rassemblant notre population autour des J.O. Dix fédérations labellisées se sont manifestées pour faire découvrir leurs disciplines et la cellule collabore avec les Communes labellisées pour faire participer des jeunes de quartiers prioritaires à cette journée. Le Parc sera également habillé aux couleurs de nos jeunes sélectionnés : Vahine FIERRO et Kauli VAAST.

Enfin, pour tous compléments d'information sur les jeux, la plateforme www.foreveryoung.gov.pf et la page Facebook *Tu'aro Nui* sont à disposition du grand public.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
